

Comment devient-on prêtre dans l'Église catholique ?



La formation au séminaire dure six années minimum.

Elle se déploie sur quatre axes :

la formation spirituelle : prière communautaire et personnelle, liturgie et célébration de l'Eucharistie.

la formation intellectuelle : études approfondies de sciences religieuses (théologie, Bible, histoire de l'Église, etc.) ainsi que philosophie et sciences humaines.

la formation humaine : dans la communauté au séminaire et sur le terrain paroissial, apprendre à vivre et à travailler avec d'autres et à développer sa capacité d'accueil et d'écoute.

la formation apostolique et pastorale : apprentissage concret de ce qui fait la vie et le travail des prêtres et acquisition de compétences pour la mission.

Un premier cycle, de deux ans, permet le « discernement » : vérifier si l'on a les aptitudes et les motivations nécessaires pour devenir prêtre. Parfois un stage (coopération, études spécifiques, engagement associatif, etc.) peut suivre ce premier cycle. Cette première étape de la formation est plus orientée vers la réflexion philosophique.

Le deuxième cycle dure trois ans et oriente la formation plus spécifiquement vers le ministère presbytéral. La formation en théologie alterne avec des temps d'insertion pastorale pour apprendre à connaître son diocèse, découvrir et comprendre les réalités humaines, s'initier peu à peu aux tâches du ministère presbytéral et approfondir le discernement **L'ordination diaconale est reçue au terme du second cycle** (5ème année).

Une dernière année, « l'année diaconale », oriente la formation vers la pratique pastorale et permet une synthèse de l'ensemble du parcours de formation. La formation conduit à l'ordination presbytérale.



Le séminaire interdiocésain Saint-Jean de Nantes

Cette année, la communauté compte vingt-sept séminaristes, âgés de 22 à 42 ans. Ils sont formés pour les diocèses des Pays-de-Loire (Laval, Angers, Le Mans et Nantes). Nantes a la particularité d'accueillir, depuis les années 2000, les séminaristes de la Conférence Épiscopale de l'Océan Indien (Île Maurice, la Réunion et les Seychelles). Ces derniers doivent tous faire un stage dans leur diocèse, c'est le cas pour deux d'entre eux cette année.